

**BUREAU DU SIVOM
SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 24 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre janvier à 09h30, les membres du Bureau syndical se réunissent en séance ordinaire, au secrétariat du Sivom du Gâtinais, sur la convocation et sous la Présidence de Christine AITA.

Date de convocation : 17/01/2020

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Claude CANET, Christelle NOLET, Jacky DORANGE, Pierre-Jean RENOUX, Annie ROGER.

Absente excusée : Claude MAULOISE, Pierre MARREC.

Membre du Bureau syndical : 10

Membres en exercice : 09

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 07

Secrétaire de séance élu ce jour : Christelle NOLET.

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

- 1.1. Ouverture de crédits d'investissement
- 1.2. Proposition d'intégration de points de livraison d'électricité au groupement de commande achat d'énergies coordonné par le SIEEEN
- 1.3. Nouveau contrat d'assurance
- 1.4. Archives : proposition du CDG 89

2. EAU POTABLE

- 2.1. Ouverture de crédits d'investissement
- 2.2. Avenant au marché du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

3. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation de transmission des données de contact à caractère personnel relatives à la fourniture d'électricité
- Elagage et taille sanitaire d'arbres pour les équipements sportifs à St valérien
- Avenant au marché d'AMO du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Vote : approbation : **unanimité**, opposition : 0, abstention : 0

1. GENERAL

1.1. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de répondre à des urgences non prévisibles en investissement, mais également de permettre les études et travaux prévus en 2019 mais non engagés, Madame la Présidente propose d'ouvrir des crédits jusqu'à 25 % de ceux votés en 2019.

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits comme suit :

Sur l'opération « COSEC »

- 2188 – 1510 : 4 687
- 2313 - 1510 : 6 250
- 2315 – 1510 : 3750

Sur l'opération « Rénovation énergétique »

- 2031 – 1710 : 18 000
- 2033 – 1710 : 625

Délibération 2020-01-01

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE de l'ouverture des crédits d'investissement au BP 2020 comme indiqué ci-dessus,

MANDATE Madame la Présidente à effectuer toutes démarches afférentes à cette décision.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.2. Proposition d'intégration de points de livraison d'électricité au groupement de commande achat d'énergies coordonné par le SIEEEN

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Vu la délibération initiale d'adhésion au groupement n°2016-10-07 du 18 novembre 2016,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la

commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

Le Sivom du Gâtinais avait décidé d'adhérer à ce groupement de commande par délibération du Bureau syndical du 18/11/2016 et d'y intégrer uniquement ses points de livraison de gaz naturel. Aujourd'hui, afin de faire face dans les meilleures conditions à l'échéance prochaine des contrats d'électricité de la collectivité, il semble opportun de les intégrer au groupement de commandes coordonné par le SIEEEN.

Considérant ce qui précède, Madame la Présidente propose d'intégrer l'ensemble des contrats listés en annexe à la présente délibération au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

Délibération 2020-01-02

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE d'intégrer, en plus de ceux de gaz faisant déjà partie du groupement de commande, l'ensemble des nouveaux contrats listés en annexe à la présente délibération au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

AUTORISE la Présidente à signer tous documents relatifs à cette décision,

INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2020,

DONNE mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.3. Autorisation de transmission des données de contact à caractère personnel relatives à la fourniture d'électricité

Dans le cadre de la fin de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, demande l'accord

ou l'**opposition** du SIVOM sur la transmission des données de contact à caractère personnel relatives à sa fourniture d'électricité aux divers fournisseurs d'électricité. En l'absence de réponse, notre réponse sera réputée favorable et les données seront mises à disposition des fournisseurs.

Le Bureau, à l'unanimité, s'oppose à la transmission des données de contact.

1.4. Nouveau contrat d'assurance

Le nouveau contrat d'assurance du SIVOM nécessite une mise à jour des garanties, des compétences et des installations couvertes depuis le contrat signé en 2016.

A cet effet, Karin Dubert, chargée de compte du SIVOM pour Groupama, a établi un formulaire de déclaration des risques. Ce dernier détaille les différentes compétences du SIVOM et les caractéristiques qui s'y rapportent, le patrimoine de la collectivité et les garanties correspondantes. C'est de ce document que découlera la proposition de contrat chiffré.

1.5. Archives : proposition du CDG 89

A la suite de la réorganisation des locaux de stockage des archives intercommunales, le CDG 89 a été sollicité.

Suite à un état de lieux sur place, l'archiviste a envoyé un rapport de visite pour

- Réorganiser le classement physique des dossiers et documents du SIVOM,
- en assurer le tri et l'élimination et d'en effectuer le récolement.
- -Assurer la formation du personnel pour pérenniser le système mis en place.

A cet effet un devis est présenté, pour un montant total de 7 595 € représentant un travail de 31 jours.

Délibération 2020-01-03

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE de confier au CDG 89 une mission d'archivage des archives syndicales pour un montant de 7 595 €,

INSCRIT les crédits correspondants au Budget primitif 2020,

MANDATE la Présidente à toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision et notamment à signer une convention de mise à disposition des archivistes avec le CDG 89.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.6 Elagage et taille sanitaire d'arbres pour les équipements sportifs à Saint Valérien

Madame la Présidente indique aux membres du bureau syndical que des devis ont été réalisés pour effectuer différentes tailles et / ou remplacements d'arbres allée de Bourgogne à Saint Valérien.

Elle présente le devis suivant :

SIVOM DU GATINAIS
GYMNASÉ DE SAINT VALÉRIEN
Entretien des Espaces Extérieurs
Elagage et taille sanitaire arbres de grande hauteur

ENTREPRISES	LIEUX	Montant TTC	OPTION: deux chènes en sus appartenant à la commune (1)	Mieux disant
ELAG ARBRES	Sceaux du Gatinais	4332.00*	4740.00	(1) prévu devis
LAURENT JARDIN	Saint Martin du Tertre	3508.00	4348.00	*
CORBERON	Saint Clément	4200.00	5072.00	*

(1) Coté anneau sportif *Calcul par prix moyen

Prestations comprenant: Après visite sur les lieux avec les trois entreprises

Taille de 5 peupliers donnant sur le parking
Cause: Dernier élagage 8ans

Nettoyage sanitaire de 3 gros chènes Allée de Bourgogne
Cause: Branches mortes dû à la sécheresse des deux dernières années (passage de chemin sous les chènes)

Abattage de deux bouleaux N/E du gymnase
Cause: Feuilles en grosses quantité sur toiture du gymnase générant l'obstruction des descentes d'eau

Plantation arbustes
Cause: En remplacement des deux bouleaux réaménagement de la zone (accès du collège)

Délibération 2020-01-04

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE le devis le mieux disant, à savoir l'entreprise Laurent Jardin pour un montant de 3 508.80 € TTC,

INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2020,

MANDATE la Présidente à effectuer toutes démarches nécessaires à cette délibération

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

2. EAU POTABLE

2.1. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de répondre à des urgences non prévisibles en investissement (dommages sur immeubles), mais également de permettre le lancement des études et travaux prévus en 2019 mais non engagés, Madame la Présidente propose d'ouvrir des crédits jusqu'à 25 % de ceux votés en 2019.

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits comme suit :

Sur l'opération « extensions »

- 2033 – 819 : 500
- 2315 – 819 : 42 500

Sur l'opération « schéma AEP »

- 2031 – 1125 : 22 531

Sur l'opération « AEP 2018 »

- 2033 – 1820 : 1 250
- 2315 – 1820 : 125 000

Sur l'opération « AEP 2018/2019 »

- 2031 – 1821 : 18 000

Sur l'opération « AEP 2015 renouvellement »

- 2033 – 1526 : 1 250

Délibération 2020-01-05

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE de l'ouverture des crédits d'investissement au BP 2020 comme indiqué ci-dessus,

MANDATE Madame la Présidente à effectuer toutes démarches afférentes à cette décision.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

2.2 Avenant au marché du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Pour information, la Présidente présente au Bureau un projet d'avenant afin de prolonger jusqu'au 16 mars 2020 la durée du marché avec Safege. En effet, la Présidente indique qu'il existe encore à l'heure actuelle des problèmes de compatibilité des logiciels Piccolo et Epanet concernant la modélisation du réseau d'eau. Le 1^{er} a été utilisé par Safege pour construire la modélisation et le 2nd est un logiciel libre utilisé par Véolia dans le cadre de son exploitation du réseau du SIVOM. Safege doit donc rendre une modélisation fonctionnant sur Epanet. Elle s'est engagée à le faire pour le 14/02/2020. Artelia, AMO du SIVOM pour cette affaire, et Veolia valideront pour le 21/02/2020 la bonne utilisation de la modélisation. S'il reste des erreurs, Safege aura jusqu'au 28 février 2020 pour y remédier. Dans tous les cas, le marché sera soldé au 16/03/2020 avec une réfaction de 50 % sur la modélisation en cas de non correction bloquante sur l'état initial de la modélisation.

2.3 Avenant au marché d'AMO du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

La Présidente précise au Bureau qu'il convient également de prolonger la durée du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable avec Artelia afin qu'il corresponde à la nouvelle durée du marché avec Safege.

Elle présente donc l'avenant correspondant qui prolonge le marché avec Artelia jusqu'au 16/03/2020.

Délibération 2020-01-06

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE de prolonger la durée du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable avec Artelia jusqu'au 16/03/2020 pour les raisons indiquées ci-dessus,

APPROUVE l'avenant de prolongation de la durée du marché dans les conditions décrites ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente à signer ledit avenant.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

GENERAL

2019-08-01 Ouverture de crédits d'investissement

2019-08-02 Intégration des points de livraison d'électricité au groupement de commande d'achat d'énergies coordonné par le SIEEEN

2019-08-03 Archives syndicales : proposition du CDG 89

2019-01-04 Elagage et taille sanitaire d'arbres pour les équipements sportifs à St Valérien

EAU POTABLE

2019-08-05 Ouverture de crédits d'investissement

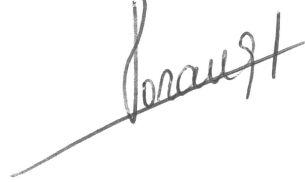
2019-08-06 Avenant au marché d'AMO du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Bureau syndical du 24 janvier 2020

Christine AITA



Jacky DORANGE



Claude MAULOISE

Excusé

Pierre MARREC

Corinne PASQUIER



Pierre-Jean RENOUX



Claude CANET



Annie ROGER



Christelle NOLET

